Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 091-200058477-20260918-DL1951H1-DE

VAL D'YERRES VAL DE SEINE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2026

DÉLIBÉRATION

NOMENCLATURE PRÉFECTURE : ***1 - COMMANDE PUBLIQUE / 1 - MARCHÉS PUBLICS***

OBJET : ***AVENANT N°07 AU MARCHE N°202220L07 RELATIF AUX TRAVAUX DE REHABILITATION AVEC EXTENSION DU CONSERVATOIRE INTERCOMMUNAL A DRAVEIL, CONCLU AVEC L'ENTREPRISE EPCM***

Total : **19**

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit septembre, le Bureau Communautaire, légalement convoqué le jeudi dix septembre, s'est assemblé Salle des mariages de l'Hôtel de ville, 112 avenue de la République à Montgeron (91230) sous la Présidence de François DUROVRAY

Présents : **18**

Damien ALLOUCH, Sylvie CARILLON, Christel CASSATA, Thomas CHAZAL, Romain COLAS, Christine COTTE, Michaël DAMIATI, Nicolas DOHIN, François DUROVRAY, Bruno GALLIER, Christine GARNIER, Pierre-Valéry GAUDEAU, Faten HIDRI, Anne-Marie JOURDANNEAU-FORT, Pascal ODOT, Sabine PELLON, Laurent ROUSSET, Fouad SARI

Représentés : **0**

Absents : 1

Valérie RAGOT

DBC-2026-022

SECRETAIRE DE SEANCE
Faten HIDRI

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en entête de la présente délibération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (via le Télérecours citoyens www.telerecours.fr)
Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois par voie postale ou électronique. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Date de publication : lundi 28 septembre 2026

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 091-200058477-20260918-DL1951H1-DE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2026

DELIBERATION

DBC-2026-022	AVENANT N°07 AU MARCHE N°202220L07 RELATIF AUX TRAVAUX DE REHABILITATION AVEC EXTENSION DU CONSERVATOIRE INTERCOMMUNAL A DRAVEIL, CONCLU AVEC L'ENTREPRISE EPCM

VU la note explicative et de synthèse du Président,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L5211-1, L5211-10,

VU le Code de la commande publique,

VU l'arrêté préfectoral n° 2015-PREF.DRCL/951 du 14 décembre 2015 portant création de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine,

VU l'arrêté du préfet de l'Essonne n° 2025-PREF-DRCL-279 du 9 octobre 2025 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine à compter du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires de 2026,

VU la délibération du Conseil communautaire n°2026-025 en date du 02 avril 2026, relative aux délégations de pouvoirs au Bureau Communautaire,

VU la décision du Bureau communautaire n°2022-028 en date du 03 juin 2022, autorisant le Président à signer les marchés publics de travaux relatifs à la réhabilitation du conservatoire intercommunal de Draveil,

VU le marché public n°2022-20L07 de travaux, relatif à la réhabilitation du Conservatoire intercommunal de Draveil – lot n°07 Serrurerie – Ferronnerie – Métallerie, notifié à la société EPCM le 1er décembre 2022 pour un montant de 368 936,22 € HT,

VU l'avenant n°01 au marché public n°2022-20L07 de travaux, relatif à la réhabilitation du Conservatoire intercommunal de Draveil – lot n°07 Serrurerie – Ferronnerie – Métallerie, notifié le 17 janvier 2024,

VU l'avenant n°02 au marché public n°2022-20L07 de travaux, relatif à la réhabilitation du Conservatoire intercommunal de Draveil – lot n°07 Serrurerie – Ferronnerie – Métallerie, notifié le 1er août 2024,

VU l'avenant n°03 au marché public n°2022-20L07 de travaux, relatif à la réhabilitation du Conservatoire intercommunal de Draveil – lot n°07 Serrurerie – Ferronnerie – Métallerie, notifié le 28 octobre 2024,

VU l'avenant n°04 au marché public n°2022-20L07 de travaux, relatif à la réhabilitation du Conservatoire intercommunal de Draveil – lot n°07 Serrurerie – Ferronnerie – Métallerie, notifié le 3 avril 2025,

VU l'avenant n°05 au marché public n°2022-20L07 de travaux, relatif à la réhabilitation du Conservatoire intercommunal de Draveil – lot n°07 Serrurerie – Ferronnerie – Métallerie, notifié le 25 novembre 2025,

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 091-200058477-20260918-DL1951H1-DE

VU l'avenant n°06 au marché public n°2022-20L07 de travaux, relatif à la réhabilitation du Conservatoire intercommunal de Draveil – lot n°07 Serrurerie – Ferronnerie – Métallerie, notifié le 10 mars 2026,

VU le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 7 septembre 2026 émettant un avis favorable à la passation de l'avenant n°05,

CONSIDERANT que pour le lot n°07 Serrurerie – Ferronnerie – Métallerie, la modification du calendrier initial de l'opération et des travaux en moins et plus-values sont nécessaires pour la bonne exécution des travaux,

CONSIDERANT que le calendrier initial de l'opération est décalé au 5 octobre 2026 (date de mise à disposition de l'équipement selon le calendrier détaillé d'exécution N°1 – IND H),

CONSIDERANT que les travaux en moins-values concernent les prestations suivantes :

- Suppression de l'habillage des tourelles de désenfumage et du totem de signalétique pour un montant de 12 905.85 € HT (selon devis n° MV260309-1).
- Suppression de la PSE 1 du marché pour un montant de 7 377,07 € HT (selon devis n° MV260305-1).

CONSIDERANT que les travaux en plus-values concernent les prestations suivantes :

- Fabrication et pose de garde-corps au R+1 du petit pavillon pour sécurisation de la trémie escalier pour un montant de 2 489,00 € HT (selon devis n° 260423-1)

CONSIDERANT que le montant de l'avenant n°07 pour le lot **Serrurerie – Ferronnerie – Métallerie** représente une diminution de **17 793,92 € HT,**

CONSIDERANT que le montant du marché est ainsi porté à **440 035,28 € HT**, soit une augmentation totale du marché tous avenants confondus de **21,58 %,**

Le Bureau Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité

Article 1er : APPROUVE les modifications introduites par l'avenant n°07 au marché public de travaux n°202220L07, relatif à la réhabilitation du Conservatoire intercommunal de Draveil – lot n°07 Serrurerie – Ferronnerie – Métallerie.

Article 2 : AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'avenant n°07 avec la société EPCM, titulaire du marché, sise 1 rue de l'Oural, ZAC de Courtabœuf à Villebon-Sur-Yvette (91140).

Fait et décidé, les jour, mois et an, susdits.

Pour extrait conforme,

François DUROVRAY
Président de la communauté d'Agglomération
Val d'Yerres Val de Seine
Président du Département de l'Essonne

Signé électroniquement par :
François DUROVRAY
Date de signature : 23/09/2026
Qualité : Président